



Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Var

Président : Jean-Sébastien GROS
173 chemin des Vignasses, 83440 MONS

Secrétaire : Arnaud GEORGE
615 avenue Alfred Décugis, 83400 HYERES

Trésorier : Marc MENJEAUD
2232 route de Tourris, 83160 LA VALETTE DU VAR

✉ president@gdsa83.fr
☎ 06 63 74 25 20

✉ secretaire@gdsa83.fr
☎ 06 16 97 26 39

✉ tresorier@gdsa83.fr
☎ 06 09 40 43 49

N° Siret : 425 023 694 000 28

Cotisation 2021

pour adhérent **VAR APILOISIR**

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : PORTABLE :

EMAIL :

NOMBRE DE RUCHES : N° D'APICULTEUR :

N° SIRET ou NUMAGRIT (rayer la mention inutile) :

- COTISATION MEMBRE de 0 à 5 ruches 20.00 €
- COTISATION MEMBRE à partir de 6 ruches 30,00 €

ATTENTION

**Merci d'écrire lisiblement et en caractères d'imprimerie
Tout formulaire incomplet ou incorrectement rempli ne sera pas pris en compte**

Cochez si vous souhaitez recevoir un justificatif de paiement
DATE ET SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT EXCLUSIVEMENT par CHEQUE à l'ordre de VAR APILOISIR à retourner avec le document dûment rempli et signé à :
Var Apiloisir, chez Eric REGLEY, 801 chemin de Cafon 1, 83720 TRANS-EN-PROVENCE



Si vous souhaitez bénéficier de la commande des traitements en 2021, n'oubliez pas de joindre au présent document votre formulaire d'adhésion au PSE 2017 dûment rempli

ATTENTION PENSEZ A REMPLIR VOTRE ADHESION AU PSE AU VERSO !



Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Var

Président : Jean-Sébastien GROS
173 chemin des Vignasses, 83440 MONS

Secrétaire : Arnaud GEORGE
615 avenue Alfred Décugis, 83400 HYERES

Trésorier : Marc MENJEAUD
2232 route de Tourris, 83160 LA VALETTE DU VAR

✉ president@gdsa83.fr
☎ 06 63 74 25 20

✉ secrtaire@gdsa83.fr
☎ 06 16 97 26 39

✉ tresorier@gdsa83.fr
☎ 06 09 40 43 49

N° Siret : 425 023 694 000 28

Adhésion personnelle au PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE pour adhérent **VAR APILOISIR**

Pour bénéficier de l'achat de médicaments auprès du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (G.D.S.A.), il faut obligatoirement adhérer au Plan Sanitaire d'Elevage (P.S.E.).

Cela impose de traiter avec des médicaments sous A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché), selon les prescriptions de l'ordonnance et de la fiche technique du produit, de respecter les obligations légales de déclaration aux services vétérinaires de la D.D.P.P. (Direction Départementale de la Protection des Populations) ainsi que toutes les recommandations du G.D.S.A.

Le P.S.E. doit être consulté sur le site du GDSA83 : www.gdsa83.fr

Le nombre de ruches indiqué ne peut en aucun cas excéder le nombre de ruches déclarées sur la déclaration de rucher(s). Les informations personnelles de l'apiculteur sont confidentielles et de fait internes au G.D.S.A.

ATTENTION

Tout formulaire incomplet ou incorrectement rempli ne sera pas pris en compte et l'adhérent ne bénéficiera pas de l'achat de médicaments auprès du GDSA
Ce bulletin doit impérativement être joint au bulletin d'adhésion et est payant pour l'année 2021

Je soussigné (NOM et prénom)
demeurant à (Ville),
apiculteur sous le N° (numéro d'apiculteur) : et possédant ruches,
déclare adhérer volontairement au Plan Sanitaire d'Elevage et respecter toutes les recommandations du
G.D.S.A.83

L'adhésion au PSE 2017 est de 0.25€ x (nbre de ruches au-delà de 10 ruches) soit €

Ex : apiculteur possédant 50 ruches : adhésion au pse : 0,25 x 40 = 10€

Chèque à l'ordre de VAR APILOISIR. Le règlement du PSE peut être joint au règlement de la cotisation.

DATE ET SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

Document à retourner dûment rempli et signé avec votre bulletin d'adhésion au GDSA et à Var Apiloisir à :
Var Apiloisir, chez Eric Régley, 801 chemin de Cafon 1, 83720 TRANS-EN-PROVENCE